

**MAIRIE
ST-MEARD-DE-GURÇON**

Arrivé le **30 JAN. 2009**

N°

153

DEPART

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GURSONNAIS
8 rue Pasteur
24610 VILLEFRANCHE DE LONCHAT**

Conseil Communautaire à SAINT MEARD DE GURSON

L'an deux mille huit, le premier juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Gursonnais dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire sous la Présidence de M. Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 23 juin 2008

PRESENTS : Messieurs GANTCH Gilles, GANTCH Frédéric, DELAYEN Franck, MAHIEU Jean Pierre, CHAZEAU Alain, BUIL Guillaume, COUGNAUD Jacques, FERCHAUD Dominique, FONTAINE Thierry, LAPEYRE Jean Charles, BORDENEUVE Dominique, BOIDÉ Thierry, CHEVERNEUIL Serge, GIBAUD Stéphane, GUY Philippe, GOYER Bernard, LAFOND-GRELLETY Jacques, PREVOST Alain, BARTAL Jean Philippe, TIRARD BOIS Bernard, ROCHE Jean, GUERAULT Pierre, COLLAS René, COMBRET Jean Patrick, TAVERSON Gilles, COUTOU Christian, PALLARO Mario, Mesdames BARRAUD Marie-Rose, DUSSOL Françoise, PETYT Juliette

ABSENTS EXCUSES : M. MINEUR Jean-Bernard, Mme Cécile ROUSSEAU

Secrétaire : Monsieur BARTAL

- **Vente du dépôt de Saint Martin de Gurson** : Monsieur le Président a rappelé la décision d'acquérir le bâtiment appartenant au Conseil Général sis au lieu-dit La Grand font à Villefranche de Lonchat dans le but d'y créer le siège de la Communauté de Communes et d'y regrouper les services techniques. Cette acquisition ayant pu se réaliser, un avis favorable à la vente du dépôt de Saint Martin de Gurson (lieu-dit « Le Lac » cadastré E n° 3027 d'une contenance de 11 a 48) a été émis. Après avis des domaines pour 48 000. €, le Président propose au Conseil Communautaire, vu la valeur actuelle de l'immobilier, de fixer le prix de vente du terrain et du dépôt à 55 000 € hors frais de notaire et précise que Monsieur SALAUN était intéressé .

- Dans **l'avenant à la convention de gestion du Relais d'Assistantes Maternelles**, la participation est fixée à 0.51€ par habitant.

- **Conventions de mise à disposition des agents communaux et intercommunaux :**

Après plusieurs réunions et avis de la Sous Préfecture et de la Trésorerie, Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire du besoin occasionnel de mise à disposition des agents communautaires, dans les communes membres, afin d'effectuer des travaux qui présentent un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Par ailleurs, il s'est parfois également avéré nécessaire de mettre à disposition des agents communaux à la Communauté de Communes, dans le même cadre. Afin que les agents communaux et communautaires soient couverts lors des travaux et de leurs déplacements, une convention sera passée avec toutes les collectivités membres.

Il a été convenu avec les élus que ces mises à disposition ne donneront lieu à aucune compensation financière au profit de l'une ou de l'autre collectivité.

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie** : de 150 000 €, pour pallier au décalage du paiement des subventions pour l'aménagement du bourg de Saint Géraud de Corps.

Après avoir consulté différentes caisses de crédit, Monsieur le Président propose de retenir l'offre la plus avantageuse soit celle de la Caisse du Crédit Agricole aux conditions suivantes : Taux : variable + T4 M Marge : 0.32 et Commission d'engagement : 100 euros.

- **Présentation de la Communauté sur le site du Pays du Grand Bergeracois** : Lecture du document de présentation et accord du Conseil Communautaire pour y figurer.

- **Choix de la Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux communautaires** : Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement des locaux communautaires situés « La Grand font » à Villefranche de Lonchat. La procédure choisie pour l'appel public à concurrence a été celle de la procédure adaptée. Après avoir procédé à une consultation auprès de différents cabinets et à l'analyse des différentes offres émises, le bureau d'études A2PR a été retenu avec un taux de 7 % du montant des travaux estimés à 100 000 € H.T. soit un montant prévisionnel de 7 000 € H.T.

- **Choix de la Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une partie du bourg de Villefranche de Lonchat** : Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement d'une partie du bourg de Villefranche de Lonchat. La procédure choisie pour l'appel public à concurrence a été celle de la procédure adaptée. Après avoir procédé à une consultation auprès de différents cabinets et à l'analyse des différentes offres émises, le bureau d'études A2I a été retenu avec un taux de 3.70 % des travaux estimés à 645 000 € H.T. soit un montant prévisionnel de 24 050 € H.T.

- **Avenant au marché de travaux de St Géraud de Corps** : Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que pour l'aménagement du bourg de St Géraud de Corps, la Commission d'Appel d'Offres avait validé les offres économiquement les plus avantageuses pour les trois lots soit :

- 1) VRD : Entreprise EUROVIA pour un montant de 590 000 € H.T.
- 2) Espaces verts : Entreprise MARION pour un montant de 24 496.10 € H.T.
- 3) Maçonnerie : Entreprise TMH pour un montant de 39 000 € H.T.

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'une précision du marché d'aménagement du bourg de St Géraud est nécessaire sur tous les lots afin de préciser les références des articles concernés dans le Code des Marchés Publics pour la procédure négociée choisie.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de passer un avenant au marché de travaux, dont il donne lecture, pour la précision de ces éléments soit une procédure négociée en application des articles 34, 35, 65 et 66 du Code des Marchés Publics.

- **Durée d'amortissement des travaux de voirie réalisés place Thiers à Villefranche de Lonchat**, pour un montant de 26 187.73 €, qui ont fait l'objet d'une convention avec le Département de la Dordogne et dont une partie est à la charge de la communauté de commune. Une durée de 15 ans est retenue.

- **Convention de mise à disposition du terrain de la Communauté de Communes** : Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Gursonnais a procédé à l'acquisition du bâtiment et du terrain appartenant au Conseil Général sis au lieu-dit La Grand font à Villefranche de Lonchat dans le but d'y créer le siège de la Communauté de Communes et d'y regrouper les services techniques.

La Société DENYS responsable du chantier GRT gaz Artère de Guyenne Lamothe Montravel (24) à Laprade (16) ayant fait une demande pour la mise à disposition du terrain et de raccordements en eau et électricité, une convention de bail sera établie afin de définir les modalités d'utilisation et de financement soit des frais d'installation de 3000 € et un loyer de 1000 € plus 100 € de charges.

- **Indemnités du Receveur** : En vertu des articles en vigueur, le Conseil Communautaire décide : de demander le concours de Monsieur Rolland PATIES, pour la confection ou des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires et de lui allouer, en sa qualité de Conseiller Financier l'indemnité de conseil, avec effet au 1 janvier 2008 (année de renouvellement du Conseil Communautaire), au taux de 100 %, et de lui allouer une indemnité de confection des documents budgétaires de 45.73 euros à partir du 01 janvier 2008.

- **Projet de révision des cartes communales** : Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de révision des cartes communales des huit communes de la Communauté et, après avoir procédé à une consultation auprès de différents cabinets et à l'analyse des différentes offres émises, le bureau d'études GEOVAL a été retenu avec une offre estimée à 15 000 € H.T. Il a également été convenu que chaque commune consultera ses agriculteurs afin d'avoir une idée sur l'avenir des exploitations.

- **SIAT de Gurson** : Il est rappelé que la Communauté de Communes avait proposé d'intégrer la base de Loisirs mais que toutes les communes n'avaient pas suivies, principalement par rapport à la dette en cours mais aussi par rapport à la période de fin de mandat. La dette devant être résorbée par la vente de terrains, une nouvelle ouverture des débats est lancée pour une intégration ou non du syndicat mais plutôt avec une délégation de services publics. Une position d'attente est prise, mais une décision serait la bienvenue avant octobre. Monsieur VERMANDEL est remercié pour son investissement personnel.

- **Le Pôle des Vignobles** a demandé à la Communauté de Communes la **désignation de délégués** mais il a été décidé que ce serait les communes qui devraient le faire comme par le passé.

- **Local des Restos du Cœur** : Le local mis à disposition gratuitement par la Communauté de Communes étant d'une surface assez limitée et la distribution ayant lieu dans des conditions pas toujours évidentes, les organisateurs souhaiteraient avoir un local plus adapté. Un logement situé rue Fénelon à Villefranche de Lonchat serait disponible pour un loyer de 300 € par mois. Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable pour une prise en charge du loyer par les communes dont dépendent les bénéficiaires soit également celles du canton de Vélignes à qui une demande sera faite.

- **Remplacement de personnel non titulaire** : Il est fait part également du fait qu'un remplacement de personnel technique sera nécessaire à la rentrée pour six mois environ suite à une intervention que doit subir Patrick PARADE. Il précise qu'une priorité sera donnée aux pompiers volontaires titulaires d'un permis poids lourds.

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée, Monsieur le Président informe qu'un système de portage de repas à domicile est mis en place par le CIAS pour 7 €, le repas étant préparé par la Maison de Retraite de Montpon Ménésterol.

La prochaine réunion du conseil communautaire est prévue à Carsac de Gurson.